

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## SOCPE PIERRE-BISE - PROJET D'UN SITE EOLIEN D'UNE PUISSANCE DE 13,5 MW ET COMPRENANT 5 EOLIENNES À SAINTE-CECILE

En exécution de l'arrêté préfectoral n°14-DRCTAJ/1-245 du 5 mai 2014 pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la demande formulée par la SOCPE Pierre-Bise, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un site éolien d'une puissance de 13,5 MW et comprenant cinq éoliennes sur le territoire de la commune de Sainte-Cécile, est soumise à enquête publique dans la commune de Sainte-Cécile, pendant 33 jours consécutifs, **du 2 juin au 4 juillet 2014 inclus**.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance de ce dossier, contenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Sainte Cécile, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie au public.

Monsieur Arnold SCHWERDORFFER, Général de l'Armée de Terre en retraite, commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Claude RENO, agent d'encadrement en retraite, commissaire enquêteur suppléant, sont nommés par le Président du Tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête.

En cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire celui-ci sera remplacé par le commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public écrites ou orales en mairie de Sainte Cécile :

- **le lundi 2 juin 2014 ..... de 9 heures à 12 heures ;**
- **le samedi 7 juin 2014 ..... de 9 heures à 12 heures ;**
- **le vendredi 13 juin 2014 ..... de 14 heures à 17 heures ;**
- **le mercredi 18 juin 2014 ..... de 9 heures à 12 heures ;**
- **le samedi 28 juin 2014 ..... de 9 heures à 12 heures ;**
- **le vendredi 4 juillet 2014..... de 14 heures à 17 heures.**

Les observations peuvent également être adressées, par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Sainte Cécile, siège de l'enquête, place de la Mairie – 85110 Sainte-Cécile ou par courriel à l'adresse suivante : [parceolien.saintececile@gmail.com](mailto:parceolien.saintececile@gmail.com).

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site Internet de la préfecture de la Vendée à l'adresse suivante : [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) (rubrique Publications) 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Monsieur Benoit RIQUEZ, Alstom Wind France – Aéroport Saint Martin, 12 rue de Caulet, Bat A11, 31300 TOULOUSE.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture, en mairie de Sainte Cécile ainsi que sur le site Internet de la préfecture de la Vendée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Préfet de la Vendée statuera sur la demande d'autorisation. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit une autorisation assortie du respect de prescriptions soit un refus.